Toute l'info Europe en Guyane
N°19 Septembre-Octobre 2019

On parle coopération...

...lors de sessions d'information...

Cette rentrée de septembre est marquée par les sessions d'information réalisées dans le cadre du PCIA (Programme de Coopération Interreg Amazonie). L'objectif étant de motiver les professionnels pour qu'ils se lancent dans l'aventure de la coopération transfrontalière ou transnationale. Avec des démarches lourdes mais surmontables et un partenaire de confiance à trouver, les porteurs de projet peuvent être frileux.

Les agents du PAE sont donc allés à la rencontre de porteurs de projets potentiels de Saint-Georges de l'Oyapock, Kourou et Cayenne pour leur expliquer les axes de ce programme de coopération. Avec un axe «Compétitivité des entreprises» doté d'une enveloppe d'1,2 millions d'euros, l'accompagnement des structures privées par les fonds européens servirait à développer non seulement les échanges mais surtout la croissance économique des entreprises de la zone frontalière. Le PAE a ainsi pu répondre aux diverses interrogations en matière d'aides aux structures publiques en zones rurales, sur les modalités d'instruction des dossiers et les commissions attributives...

Exemples de projets soutenus

- Soutien à la participation des entreprises à des foires internationales,
- Formations aux langues de l'espace Formations conjointes sur les règlementations des différents marchés, le droit des affaires, les normes européennes, le contexte économique de la zone de coopération, freins au commerce, etc.,
- Formations conjointes à l'entreprenariat (notamment pour les jeunes)

...ou de concrétisation de projet

Cofinancé à hauteur de plus de 600 000 € par le FEDER-CTE, **LE PROJET BIO-PLATEAUX** a fait l'objet d'une signature d'accord de coopération entre l'Office International de l'Eau de Guyane, chef de projet et l'agence de l'Amapa son partenaire privilégié.

Ce projet du Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA), a pour but de protéger et promouvoir les ressources ainsi que la biodiversité aquatique des bassins du Maroni et de l'Oyapock. Plusieurs partenaires de Guyane, du Brésil et du Suriname, se sont réunis le 5 septembre 2019 pour réaliser le premier Comité International de pilotage du projet. Il s'est déroulé en présence de délégations française (CTG, DEAL, BRGM, ARB, AFB, OIEau, OEG, SGAR, DRRT, Ministère des Outre-Mer et des Affaires Etrangères), brésilienne (Agence de développement économique de l'Amapa) et Surinamaise (AdeKUS, Consulat Général à Cayenne).

Présidé par Madame Hélène SIRDER (1ère Vice-Présidente de la CTG) et Monsieur Jean-Bernard NILAM (Ambassadeur délégué à la coopération régionale Antilles-Guyane), ce premier comité a amorcé la concrétisation d'un partenariat efficace.

Le Fonds de Préfinancement des subventions européennes

Une fois la subvention européenne acquise, les bénéficiaires peuvent solliciter le Fonds de PréFinancement des subventions (FPF). **Ce fonds pour le secteur agricole** permet de disposer immédiatement d'une avance de la subvention européenne et des contreparties nationales.

Faisant suite à la création du FPF en 2009 par l'Etat et le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) et à son abondement de 2 millions d'euros en 2017 (Accords de Guyane), il intervient **à hauteur de 95% de la subvention européenne accordée** dans la limite maximale de 250 000 €. Ce dispositif n'est cependant pas gratuit, 500 € de frais de gestion sont exigés et la somme allouée est sujette à un taux d'intérêt variable de 3% (Index Euribor).

DÉPÔT DE DEMANDE FPF:
Préfecture de Guyane
A l'attention de M. Le Préfet de Région Guyane
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)
Marie-José GAUTHIER, Commissaire à la vie des entreprises et au développement productif
Tél. 0594 39 47 26
marie-jose.gauthier@guyane.pref.gouv.fr

A qui s'adresse le FPF ?
Les entreprises quelque soit leur statut juridique, titulaires d'une subvention européenne pour des investissements matériels (équipement, travaux...)

Le principe

ENTREPRISE émet une demande de déblocage de tout ou partie de la subvention européenne obtenue → BRED réalise le paiement de l'investissement matériel au fournisseur → FOURNISSEUR perçoit le paiement du matériel acheté par le bénéficiaire des fonds européens

Les etapes pour le porteur de projet

1. Faire la demande de subvention au PAE /CTG
2. Etude du dossier de subvention européenne au PAE /CTG
3. Si favorable, rencontre de la BRED pour réalisation du FPF

1bis. Faire la demande de FPF au SGAR (préfecture)

2bis. Etude du dossier par le Comité pilotage (Etat, CNES, BRED)

Cessions de créances

La cession de créances est principalement utilisée dans le cadre de mesures d'aides à l'investissment du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Cette opération tripartite réunit un établissement de financement, un utilisateur et un fournisseur de matériel en un même contrat.
Cet acte juridique nécessite l'accord de trois parties :
- L'entreprise bénéficiaire des fonds européens ;
- Le fournisseur de matériels ;
- L'autorité de gestion (service instructeur) et autorité de paiement (ASP).

Cette disposition permet au bénéficiaire de FEADER de payer au fournisseur uniquement sa part d'autofinancement, le reste sera payé directement au fournisseur conformément au plan de financement conventionné par l'autorité de gestion des fonds européens par le biais de l'ASP (Agence de Service et de Paiement).

Comment ça marche ?

AGRICULTEUR donne un acte de cession, commande le matériel, paie l'acompte → **FOURNISSEUR** livre le matériel, facture la prestation → **AGRICULTEUR** transmet la facture et l'acte de cession, fait une demande de paiement → **SERVICE INSTRUCTEUR** étudie la demande, transmet pour paiement → **ASP** paie le reste de la facture → **FOURNISSEUR**

Le Dispositif Arachné : un outil anti-fraude

Qu'est-ce qu'ARACHNE ?

ARACHNE est un outil de notation des risques de la Commission Européenne. Alimenté par la Commission, il permet aux autorités de gestion des fonds européens de détecter les risques de fraudes et de conflits d'intérêt. Ce croisement de données issues de plusieurs bases d'administrations publiques sert à veiller à la bonne utilisation des fonds publiques. Son utilisation n'est pas obligatoire mais est vivement recommandée car Arachné constitue un faisceau d'indices qui sert à établir la réalité d'un risque.

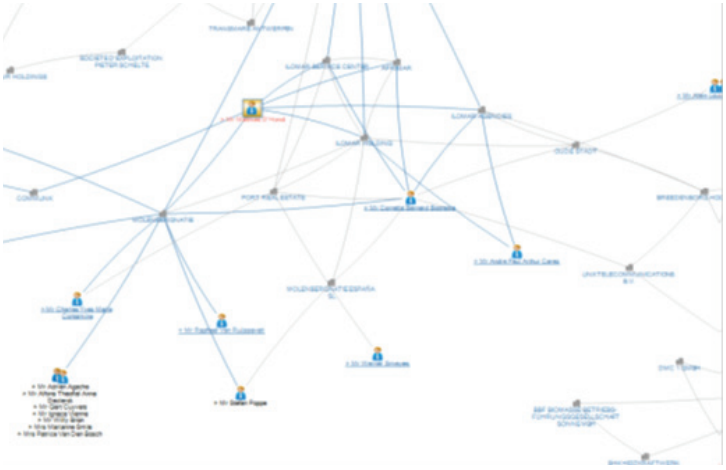

Comment fonctionne ARACHNE?

Les données transmises par le porteur d'un projet seront intégrées à la base de données du logiciel ARACHNE dans le cadre de l'instruction. Le traitement de ces données sera possible dès la première saisie d'informations par le porteur. ARACHNE étant alimenté par différentes sources de données, il pourra mener des recherches sur plusieurs catégories de risques (Marché public ; Réputation et fraude ; Gestion de contrat ; Eligibilité ; Performance ; Concentration ; etc…). En fonction du résultat obtenu, l'AG sait si elle doit poursuivre ses investigations ou les arrêter.

Compte tenu de la sensibilité et de la confidentialité des données,peu de personnes sont habilitées à utiliser cette application. Son utilisation doit être dument motivée et systématiquement archivée. Son utilisation repose sur les sources réglementaires suivantes :

Article 125 §4 alinéa c – R(UE) n° 1303/2013 : « L'autorité de gestion […] met en place des mesures antifraude efficaces et proportionnées tenant compte du risque identifié ; »

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu

19 dossiers retenus pour l'AMI Serres

Avec une enveloppe de 400 000 euros, l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Acquisition de serres équipées en matériel d'irrigation » a suscité de nombreux dépôts de dossiers. Cet AMI a pour objectif de contribuer à l'accroissement des capacités de productions des maraîchers. 19 dossiers ont été retenus pour atteindre l'enveloppe. Les candidats sélectionnés auront 4 mois à compter de sa notification de décision pour faire parvenir leur dossier complet. Une fois leur dossier complet validé, les agriculteurs sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement technique pour l'acquisition de compétences en maraîchage sous serre pendant pour une durée maximale de 24 mois à partir du montage des serres. Durant les 12 derniers mois, le prestataire de formation assurera un suivi régulier et dégressif des exploitations.

Le dernier AAP FSE fait le plein de projets

Pour susciter le dépôt de dossiers suite aux derniers appels à projets (AAP) lancés, les services de l'Etat (DIECTTE) et de la CTG (PAE) co-gestionnaire du FSE, ont organisé des permanences au sein de la DIECTTE le 1er et le 29 août.

Des séances composées d'une quarantaine de participants venus se renseigner afin de formuler une réponse adaptée aux appels à projets. Ainsi, une douzaine de dossiers a été déposée pour l'AAP « Actions pédagogiques novatrices en faveur des publics dit fragilisés ». Ces projets ciblent particulièrement les femmes, les jeunes, ou encore les demandeurs d'emploi. Des projets qui traitent de l'insertion sociale par un meilleur accès à la santé, à la formation mais également de développement de compétences par des formations métiers et la transmission des savoirs.

Des réunions publiques en communes pour réaliser le diagnostic du territoire

Bien que l'actuelle programmation des fonds européens 2014-2020 ne soit pas achevée, les équipes du PAE sont déjà à l'ouvrage pour l'écriture des nouveaux programmes pour la période 2021-2027. Accompagné de cabinets, le PAE de la CTG devra réaliser le Diagnostic Territorial Stratégique qui sera la base de réflexion des nouveaux programmes européens pour la Guyane. Divers domaines seront étudiés pour connaître les besoins du territoire en matière d'agriculture, d'aides aux entreprises, de pêche, d'inclusion sociale, d'énergie, d'infrastructures, d'emploi, de coopération... Pour mener à bien cette mission les acteurs et organismes locaux seront consultés. Et pour prendre en compte l'ensemble des besoins, des rencontres avec le grand public seront organisées du 21 au 24 octobre 2019 à Mana, Matoury, Kourou, Maripasoula, Saint-Georges. Il s'agit de rendre compte à la population des travaux effectués et d'échanger sur les éléments qu'il serait nécessaire d'intégrer suite aux freins ou problématiques qu'ils ont eu pour accéder aux fonds européens. L'objectif: Faire des fonds européens le moteur de développement des projets guyanais.

Pour en savoir plus : www.europe-guyane.fr rubrique «Actualités»

Le Saviez-vous ?

Road Trip : Des projets en valeur

Le Road Trip pour valoriser les projets soutenus par les fonds européens en Europe

Organisée par la DG Régio, la deuxième édition du Road Trip a été lancée. Il s'agit de montrer les projets financés par les fonds européens d'une façon ludique et proche des bénéficiaires. Cette année, huit jeunes de différents pays européens ont été sélectionnés pour participer au « Road trip project ». Ils ont effectué deux parcours passant par la France : Atlantique et Méditerranée. Entre curiosité et inspiration, nous vous proposons de les suivre à la découvertes des projets outre-atlantique. Peut-être un jour aurons nous un Road Trip qui passera par les Antilles-Guyane.

Pour en savoir plus : www.europe-guyane.fr rubrique «Actualités»

Appels à projets FEADER

du 30 septembre au 02 décembre 2019

service de remplacement

L'Appel à projets dédié au service de remplacement dans le secteur agricole est lancé!

La particularité du secteur agricole vient de l'impossibilité pour les exploitants de quitter à court ou moyen terme leurs espaces productifs pour ne pas affecter les récoltes. Ainsi, il leur est difficile de se former ou de prendre des vacances.
Cet Appel à Projets est une réponse à ces situations car il permettrait d'identifier une structure ou un groupement auquel ferait appel l'agriculteur pour prendre le relais sur l'exploitation durant ces jours d'absences notamment en cas de maladies ou d'imprévus. Le principe est simple, un salarié formé est envoyé sur l'exploitation pour réaliser les travaux nécessaires à son bon fonctionnement.
L'Appel à Projet vise à faire émerger des structures porteuses de ce dispositif auprès desquelles les agriculteurs pourraient adhérer pour bénéficier de ce service.

L'info est disponible sur www.europe-guyane.fr Rubrique «Appels à projets»

Un chiffre, une info

100

C'est le nombre de porteurs reçus par le Pôle Affaires Européennes durant la période des grandes vacances scolaires. A la recherche d'informations sur les fonds européens et la façon de les mobiliser, les chargés d'accueil et d'accompagnement sont à l'écoute des porteurs de projet pour les guider tout au long de la procédure de gestion des fonds européens. Au delà de l'accueil au PAE à la Madeleine, des réunions d'informations sont organisées dans les communes. Pour connaître les prochaines sessions, rendez vous sur : europe-guyane.fr.

Publication : Collectivité territoriale de Guyane
Pôle Affaires Européennes (PAE)
Conception - Rédaction : G. Larance
Crédits photos : PAE
Contacts : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine
2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne
georgia.larance@ctguyane.fr